



Centre Hospitalier de Muret



Service Court Séjour Médecine Gériatrique (CS)

POPULATION ACCUEILLIE

Le court séjour gériatrique a vocation de soigner les malades âgés polypathologiques à haut risque de dépendance physique, psychique ou social.

Ses missions sont :

- Assurer la prise en charge des patients gériatriques en admission directe non programmée ou après un passage aux urgences,
- Procéder à une évaluation globale et individualisée du patient gériatrique, à la fois médicale, psychique et/ou sociale,
- Etablir les diagnostics et pratiquer les soins,
- Traiter les pathologies dominantes et les pathologies associées déséquilibrées,
- Envisager avec le patient et son entourage les conditions de vie ultérieures et contribuer à leur organisation,
- Participer à la diffusion des bonnes pratiques gériatriques.

Ses objectifs sont :

- De diminuer la durée de séjour et les complications liées à l'hospitalisation,
- De favoriser le maintien à domicile,
- D'éviter certaines hospitalisations,
- De prévenir la perte d'autonomie et/ou retarder l'entrée en dépendance.

CAPACITÉ D'ACCUEIL: 15 lits



Centre Hospitalier de Muret



Service Court Séjour Médecine Gériatrique (CS)

POPULATION ACCUEILLIE

Le court séjour gériatrique a vocation de soigner les malades âgés polypathologiques à haut risque de dépendance physique, psychique ou social.

Ses missions sont :

- Assurer la prise en charge des patients gériatriques en admission directe non programmée ou après un passage aux urgences,
- Procéder à une évaluation globale et individualisée du patient gériatrique, à la fois médicale, psychique et/ou sociale,
- Etablir les diagnostics et pratiquer les soins,
- Traiter les pathologies dominantes et les pathologies associées déséquilibrées,
- Envisager avec le patient et son entourage les conditions de vie ultérieures et contribuer à leur organisation,
- Participer à la diffusion des bonnes pratiques gériatriques.

Ses objectifs sont :

- De diminuer la durée de séjour et les complications liées à l'hospitalisation,
- De favoriser le maintien à domicile,
- D'éviter certaines hospitalisations,
- De prévenir la perte d'autonomie et/ou retarder l'entrée en dépendance.

CAPACITÉ D'ACCUEIL: 15 lits

MODALITÉS DE PRISE EN CHARGE

Les demandes d'admission en CS se font sur indication médicale, à la demande d'un médecin d'un service d'urgences ou d'un médecin traitant. Les demandes d'entrée suite à un appel téléphonique sont traitées par le médecin du service. Les admissions sont réalisées, en collaboration avec le cadre de santé, suite à l'évaluation entre les besoins du patient et la prise en charge réalisable dans le service (plateau technique limité sur place).

Les documents à fournir, lors de l'entrée sont :

- une pièce justificative d'état civil : carte d'identité, livret de famille,
- la carte de sécurité sociale : carte vitale et attestation, justifiant de l'ouverture des droits (prise en charge sécurité sociale),
- la carte de mutuelle. Une partie des frais correspondants au ticket modérateur peut-être facturée mais prise en charge par certaines mutuelles, tout comme le forfait journalier à acquitter par jour d'hospitalisation.

EQUIPE A VOTRE DISPOSITION

Médecins gériatres (visites, astreintes 24h/24), cadre de santé, infirmiers (suivi des prescriptions médicales, 24h/24), aides-soignants (soins d'hygiène et de confort, aide à la vie quotidienne, 24h/24), kinésithérapeutes, neuropsychologue, psychomotricien, ergothérapeute, diététicien. Les autres intervenants sont : assistant social (pour les démarches administratives), agents de service hospitalier (hygiène de l'environnement), bénévoles de l'Association de Soins Palliatifs (ASP) sur demande et avec l'accord du patient. Un pédicure et une coiffeuse peuvent intervenir sur demande mais restent à la charge des patients.

CONTACTS

Accueil / Secrétariat

05 67 52 81 00

☎ 05 67 52 81 22

Cadre de Santé

05 67 52 81 03

Court Séjour
1^{er} étage



MODALITÉS DE PRISE EN CHARGE

Les demandes d'admission en CS se font sur indication médicale, à la demande d'un médecin d'un service d'urgences ou d'un médecin traitant. Les demandes d'entrée suite à un appel téléphonique sont traitées par le médecin du service. Les admissions sont réalisées, en collaboration avec le cadre de santé, suite à l'évaluation entre les besoins du patient et la prise en charge réalisable dans le service (plateau technique limité sur place).

Les documents à fournir, lors de l'entrée sont :

- une pièce justificative d'état civil : carte d'identité, livret de famille,
- la carte de sécurité sociale : carte vitale et attestation, justifiant de l'ouverture des droits (prise en charge sécurité sociale),
- la carte de mutuelle. Une partie des frais correspondants au ticket modérateur peut-être facturée mais prise en charge par certaines mutuelles, tout comme le forfait journalier à acquitter par jour d'hospitalisation.

EQUIPE A VOTRE DISPOSITION

Médecins gériatres (visites, astreintes 24h/24), cadre de santé, infirmiers (suivi des prescriptions médicales, 24h/24), aides-soignants (soins d'hygiène et de confort, aide à la vie quotidienne, 24h/24), kinésithérapeutes, neuropsychologue, psychomotricien, ergothérapeute, diététicien. Les autres intervenants sont : assistant social (pour les démarches administratives), agents de service hospitalier (hygiène de l'environnement), bénévoles de l'Association de Soins Palliatifs (ASP) sur demande et avec l'accord du patient. Un pédicure et une coiffeuse peuvent intervenir sur demande mais restent à la charge des patients.

CONTACTS

Accueil / Secrétariat

05 67 52 81 00

☎ 05 67 52 81 22

Cadre de Santé

05 67 52 81 03

Court Séjour
1^{er} étage

